

Annexe 1. Mode opératoire de la conciliation des traitements médicamenteux à l'admission

PERSONNES RESSOURCES

Préparateurs en pharmacie, étudiants en pharmacie, internes en pharmacie, pharmaciens, infirmiers, étudiants en médecine, internes en médecine, médecins des services de soins.

RESPONSABILITÉS

Médecins des services de soins et pharmaciens.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

www.who.int/patientsafety/implementation/solutions/high5s/en/

www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-07/fiche_descriptive_projet_high5s.pdf

www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2013-04/etablissements_participants_-_medrec.pdf

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Bilan Médicamenteux Optimisés (BMO)

Démarche structurée qui permet d'établir la liste exhaustive et complète des médicaments pris ou à prendre par le patient avant son hospitalisation :

- soit prescrits par le médecin traitant ou spécialiste ;
- soit pris en automédication.

Le bilan médicamenteux optimisé est le résultat d'une synthèse des informations sur tous les médicaments identifiés ; il comporte pour chaque médicament le nom commercial ou la dénomination commune (DC), le dosage, la forme galénique, la posologie (dose, rythme, horaires) et la voie d'administration si besoin. Il peut être complété de tout autre produit de santé (produit diététique, dispositif médical, etc.).

Le bilan médicamenteux optimisé est un état des lieux des médicaments d'un patient à un instant donné, contrairement à l'historique médicamenteux qui trace l'évolution des médicaments d'un patient sur une période donnée.

Le bilan médicamenteux optimisé est un bilan des médicaments le plus exhaustif et le plus complet possible.

Conciliation des Traitements Médicamenteux (CTM)

Encore appelée « conciliation médicamenteuse ».

La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluri-professionnelle.

Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes des médicaments du patient entre professionnels de santé aux points de transition que sont l'admission, la sortie et les transferts.

- Conciliation proactive : la conciliation est dite proactive lorsque le bilan médicamenteux optimisé est établi avant la rédaction de toute ordonnance. Le médecin hospitalier prend alors le bilan en compte, en tant que de besoin, dans sa première prescription. La conciliation proactive permet de prévenir la survenue d'erreur médicamenteuse.
- Conciliation rétroactive : la conciliation est dite rétroactive lorsque le bilan médicamenteux optimisé est établi et pris en compte après la rédaction de toute ordonnance. La conciliation rétroactive permet alors d'intercepter et de corriger d'éventuelles divergences entre le bilan et l'ordonnance en cours.

Fiche de Conciliation des Traitements (FCT) - cf. Annexe 4

Document qui permet la comparaison entre le bilan médicamenteux et l'ordonnance en cours et précise pour chaque ligne de médicament comparée :

- le statut du médicament (poursuivi, arrêté, modifié, suspendu, substitué) ;
- le caractère documenté ou non de ce statut ;
- l'existence d'une divergence ;
- le caractère intentionnel ou non de la divergence ;
- la décision médicale relative aux divergences signalées ;
- les sources d'information utilisées pour établir le bilan médicamenteux optimisé.

Erreur Médicamenteuse (EM)

Erreur non intentionnelle d'un professionnel de santé, d'un malade ou d'un tiers, selon le cas, survenue au cours du processus de soin impliquant un médicament ou un produit de santé mentionné à l'article R. 5121-150,

notamment lors de la prescription, de la dispensation ou de l'administration¹.

Écart par rapport à ce qui aurait dû être fait au cours de la prise en charge thérapeutique médicamenteuse du patient.

L'erreur médicamenteuse est l'omission ou la réalisation non intentionnelles d'un acte relatif à un médicament, qui peut être à l'origine d'un risque ou d'un événement indésirable pour le patient.

Par définition, l'erreur médicamenteuse est évitable car elle manifeste ce qui aurait dû être fait au cours de la prise en charge thérapeutique médicamenteuse d'un patient.

L'erreur médicamenteuse peut concerner une ou plusieurs étapes du circuit du médicament, tels que : la sélection au livret du médicament, prescription, dispensation (analyse des ordonnances, préparation galénique, délivrance), stockage, administration, information, suivi thérapeutique ; mais aussi ses interfaces, telles que les transmissions ou les transcriptions (SFPC. Dictionnaire français de l'erreur médicamenteuse. 2005).

DESRIPTIF

Étape 1. Recherche active d'informations sur les médicaments du patient

Acteurs	Médecin, pharmacien, interne en pharmacie, interne en médecine, étudiant en médecine, étudiant en pharmacie, préparateur en pharmacie, infirmier.
But	Établir le bilan médicamenteux optimisé du patient.
Outils	Trame d'entretien du patient – cf. Annexe 3. Fiche de recueil des médicaments par source d'information – cf. Annexe 2.
Démarche	<ul style="list-style-type: none">● Consulter le dossier patient : prescription des urgentistes/médecin traitant/spécialistes, lettre du médecin traitant, lettre au médecin traitant, courriers d'une hospitalisation antérieure.● S'entretenir avec une infirmière du service sur les précautions à prendre avec le patient lors de l'entretien : patient interrogeable ou non, confus, protection éventuelle à un agent pathogène.● S'entretenir avec le patient ou son entourage sur :<ul style="list-style-type: none">▶ ses ordonnances, sa liste de médicaments, sa carte vitale pour consulter le Dossier Pharmaceutique, les médicaments qu'il a apportés ;▶ ses professionnels de santé : pharmacien d'officine, médecin traitant et spécialistes, infirmières, aides à domicile ;▶ ses médicaments : prescrits, non prescrits, collyres, injections, topiques, plan de prise, allergies.● Contacter le pharmacien d'officine, le médecin traitant, le médecin spécialiste, l'infirmière à domicile, l'entourage du patient.● Enregistrer les médicaments par source identifiée sur la fiche de recueil des informations (nom commercial ou DC, dosage, forme galénique, voie d'administration, posologie).
Commentaire	<p>Le nombre de sources d'information à consulter est adapté à chaque patient dans le but de garantir la qualité de son bilan médicamenteux optimisé ; pour une bonne robustesse, de 3 à 15 sources sont analysées selon les cas. L'environnement de l'établissement est susceptible d'influencer la qualité informationnelle d'une source d'information.</p> <p>Lors de cette étape une évaluation de l'observance du patient à son traitement peut être réalisée et enregistrée. Exemples d'outils : score MMAS-8 ou Questionnaire de GIRERD.</p>

1. Décret n° 2012-1244 du 8 novembre 2012 relatif au renforcement des dispositions en matière de sécurité des médicaments à usage humain soumis à autorisation de mise sur le marché et à la pharmacovigilance, JORF n°0261 du 9 novembre 2012 page 17558.

Étape 2. Réalisation du bilan médicamenteux

Acteurs	Pharmacien, interne en pharmacie, étudiant en pharmacie, préparateur en pharmacie, infirmier.
But	Identifier d'éventuelles divergences entre le bilan et la prescription en cours.
Outils	Fiche de conciliation des traitements – cf. Annexe 4.
Démarche	<ul style="list-style-type: none">● Enregistrer les informations générales suivantes sur la FCT :<ul style="list-style-type: none">▸ noms, prénoms, date de naissance, identifiant permanent du patient, service de soins et numéro de chambre du patient ;▸ noms du médecin traitant, pharmacien d'officine, infirmier à domicile ou établissement pour hébergement des personnes âgées d'où vient le patient ;▸ date de la conciliation des traitements médicamenteux, noms des professionnels, mode de conciliation proactif ou rétroactif ;▸ les sources d'information consultées.● Établir le bilan médicamenteux à partir des informations obtenues à l'étape 1.● Enregistrer les informations sur les médicaments sur la FCT :<ul style="list-style-type: none">▸ celles issues du bilan médicamenteux : les médicaments avec nom commercial ou DC, dosage, forme galénique, voie d'administration, posologie ;▸ et celles issues de l'ordonnance en cours en cas de conciliation rétroactive dont la date est également notée : les médicaments avec nom commercial ou DC, dosage, forme galénique, voie d'administration, posologie ;● Comparer ligne par ligne les médicaments du bilan et de l'ordonnance en cours en cas de conciliation rétroactive, et établir le statut pour chaque ligne de médicament :<ul style="list-style-type: none">▸ poursuivi, arrêté, modifié, suspendu, substitué, ajouté ;▸ documenté ou non documenté par consultation du dossier médical patient. <p>Un statut « non documenté » entraîne de fait une divergence.</p> <p>Mentionner les divergences repérées sur la FCT.</p> <ul style="list-style-type: none">● Valider et signer la FCT par un pharmacien senior pour échange avec le prescripteur.
Commentaire	<p>Il peut être mentionné sur la FCT, les médicaments non prescrits, ceux pris de façon ponctuelle ou de façon prolongée en automédication, ceux arrêtés récemment et tout autre produit susceptible d'influencer la balance thérapeutique bénéfices-risques.</p> <p>Lors de cette étape, une évaluation de la pertinence de la prescription par analyse pharmaceutique peut être réalisée et les interventions pharmaceutiques enregistrées et signalées.</p>

Étape 3. Actualisation de la prescription médicamenteuse et du dossier patient

Acteurs	Interne en médecine, médecin, interne en pharmacie, pharmacien.
But	Disposer de la prescription la plus juste à l'admission du patient hospitalisé.
Outils	Fiche de conciliation des traitements – cf Annexe 4.
Démarche	<ul style="list-style-type: none">● Communiquer le bilan médicamenteux pour rédiger la première prescription en cas de conciliation proactive.● Réaliser un entretien collaboratif entre médecin et pharmacien sur les divergences repérées en cas de conciliation rétroactive :<ul style="list-style-type: none">▸ mentionner sur la FCT le caractère intentionnel ou non de la divergence qui est précisé par le médecin :<ul style="list-style-type: none">- divergence intentionnelle,- divergence non intentionnelle = erreur médicamenteuse (EM) ;▸ établir une nouvelle prescription avec correction des erreurs médicamenteuses en tant que de besoin dans le dossier patient ;▸ noter la correction effective ou non de l'erreur médicamenteuse sur la FCT ;● Enregistrer dans le dossier patient toute information utile dont les divergences intentionnelles, pour la bonne prise en charge médicamenteuse du patient.
Commentaire	<p>La FCT est archivée en version papier ou électronique dans le dossier médical patient. Elle sert aux conciliations ultérieures lors des transferts et sortie du patient ainsi qu'à la rédaction de l'ordonnance de sortie et du courrier médical de sortie.</p> <p>L'entretien collaboratif est l'occasion de traiter les problèmes liés à la thérapeutique identifiés par le pharmacien lors de l'analyse pharmaceutique de la prescription.</p>

INDICATEURS DE LA CONCILIATION DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Deux indicateurs, en plus des indicateurs OMS, ont été adoptés. Leur suivi permet d'évaluer :

- l'implantation de la conciliation dans les établissements [1] et [3]. Les critères d'éligibilité des patients à la conciliation ont été l'âge (65 ans et plus) et le mode d'admission (hospitalisation en médecine ou en chirurgie après passage aux urgences) ;
- l'impact de la conciliation sur la prise en charge médicamenteuse des patients [2]. Les erreurs médicamenteuses sont prises en compte quel que soit le médicament impliqué et quelles que soient la nature et la gravité de l'EM.

$$I^1 = \frac{\text{nombre de patient conciliés} \times 100}{\text{nombre de patients éligibles}}$$

$$I^2 = \frac{\text{nombre de patients conciliés avec } \geq 1 \text{ EM corrigée} \times 100}{\text{nombre de patients conciliés}}$$

$$I^3 = \frac{\text{nombre de patients avec au moins une EM interceptée (majeure/critique/catastrophique) et corrigée}}{\text{nombre de patients conciliés}}$$